

Toulouse le lundi 14 février 2022

411227 / 11 / 1

SOLLUX 2

**Y2, Cité du Stade
97310 KOUROU - GUYANE**

Objet : VOTRE PUBLICITE DANS LA PUBLICATION :

"AGENDA OFFICIEL 2022 DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE GUYANE (AMG)"

Votre ordre d'insertion N° : 214173

Nos références à rappeler : 411227 / 11 / 1

FACTURE N° 13490

Format : 1

Montant Hors taxes de l'insertion	2950.00 EUR
Frais de gestion	7.00 EUR
Montant Total Hors taxes	2957.00 EUR
T.V.A. à 0.00 % - Montant de la TVA	0.00 EUR
Montant TTC	2957.00 EUR
Acompte réglé	0.00 EUR
<u>En votre aimable règlement</u>	<u>2957.00 EUR</u>

Référence à rappeler **impérativement** pour tout règlement : **411227 / 11 / 1**

Règlement par Virement

R.I.B. BANQUE COURTOIS
IBAN FR76 1026 8025 2816 3027 0020 023
BIC COURFR2T

Mention obligatoire : La présente facture est payable comptant par virement ou chèque à réception. A défaut, les intérêts de retard seront applicables suivant les modalités et taux minima définis par la Loi du 31 Décembre 1992.

Loi du 22 Mars 2012 : Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40 EUR.

Paiement par chèque à l'ordre de BUCEREP à adresser à l'adresse ci-dessous

54, bis rue Alsace-Lorraine - BP 41435 - 31014 TOULOUSE Cedex 6 - Tél : 05 61 21 15 72 - Fax : 05 61 23 02 41
contact@bucerep.com - www.bucerep.com

S.A.R.L AU CAPITAL DE 100 000 € - R.C. 72 B 152 TOULOUSE - SIREN 720 801 521 - SIRET 720 801 521 00025 - APE 7312Z
N°IDENTIFICATION INTRA COMMUNAUTAIRE FR 65720801521